

**François Bausch**  
député

Débat de consultation sur  
l'aviation au Luxembourg

Luxembourg, le 15 novembre 2012

## Motion

**concernant la discussion actuelle sur une levée éventuelle de  
l'interdiction des vols de nuit à l'aéroport de Luxembourg**

### La Chambre des Député-e-s

- considérant que les vols de nuit à l'aéroport de Luxembourg constituent une nuisance considérable pour les riverains de l'aéroport, citoyens de tous âges;
- vu la tenue par le Ministère du Développement durable et des Infrastructures de tables rondes réunissant différents acteurs afin de discuter de l'avenir de l'aéroport et des entreprises aéroportuaires;
- considérant diverses revendications exigeant dans ce cadre la levée de l'interdiction des vols de nuit;
- réaffirme son refus catégorique et ferme d'un trafic aérien nocturne régulier à l'aéroport de Luxembourg;

- demande aux autorités compétentes que la réglementation actuelle en matière de vols de nuit soit maintenue et qu'en conséquence, les vols de nuit soient limités au strict minimum ;
- conscient de l'importance économique et sociale de l'Aéroport, demande qu'une analyse soit faite sur l'importance économique et sociale des vols de nuit à l'aéroport de Luxembourg, dans le cadre du respect strict de l'objectif environnemental de l'aéroport et que cette analyse soit soumise à la Chambre des Députés ;
- demande que la publication mensuelle du nombre des vols de nuit soit complétée par une information sur les motifs des autorisations ;
- demande que soient rendues publiques les cartes de bruit établies conformément à la directive 2002/49/CE relative à l'évaluation et à la gestion de l'environnement ;
- exige des réunions régulières de la commission consultative aéroportuaire ainsi que la publication des rapports de ladite commission.

Motion adoptée par la Chambre des Députés  
en sa séance publique du 9 juillet 2013

Le Secrétaire général,



Claude Frieseisen

Le Président,



Laurent Mosar